

**PROCÈS-VERBAL DE LA 101<sup>e</sup> ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,  
TENUE LE MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2014 À 18 H, AU LOCAL F-240  
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

<b>Présences</b>	:	Luc Boyer, Benoit Coderre, Annick Cyr, Paul-Antoine Jetté, Geneviève Laporte, Véronique Lefrançois, Clément Limoges, Francine Tellier, Gabrielle Théroux et Guy Vandandaigue
<b>Absences</b>	:	Sylvain Delisle, Stephen Doucet et Christian Lajoie
<b>Invités</b>	:	Denise Bergeron, Nadia Grondin, Esther Fournier et René Parent
<b>Présidence d'assemblée</b>	:	Véronique Lefrançois
<b>Secrétaire</b>	:	Chantale Gagné

---

**101.1 Consultation sur le profil souhaité de la prochaine direction du collège constituant à L'Assomption (CCL)**

*Invitée : Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives du Cégep régional de Lanaudière*

Madame Gabrielle Théroux n'assiste pas à ce point.

Les membres ont reçu avec la convocation un document rappelant le mandat de la directrice du collège constituant pour 2012-2017 ainsi que l'échéancier des travaux du comité de sélection.

Madame Nadia Grondin indique qu'à la suite de l'annonce du départ à la retraite de la directrice du collège constituant de L'Assomption en octobre prochain, le conseil d'administration souhaite consulter le conseil d'établissement sur le profil souhaité de la prochaine direction du collège.

Elle mentionne qu'un bilan résultant de ces consultations sera soumis par la direction du Cégep régional de Lanaudière au conseil d'administration afin d'adopter un projet d'affichage qui inclura un énoncé du profil recherché pour le prochain titulaire au poste de direction du collège constituant de L'Assomption.

À titre informatif, madame Grondin dépose séance tenante le profil qui a servi à l'embauche de madame Gabrielle Théroux.

La directrice des ressources humaines et des affaires corporatives reçoit les commentaires et suggestions transmis par les membres.

### **101.2 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 30.

Madame Véronique Lefrançois préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres.

### **101.3 Adoption de l'ordre du jour**

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

#### ***CECL140917-01***

*Sur une proposition de monsieur Clément Limoges, dûment appuyée par monsieur Guy Vandandaigue, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 101.1 Consultation sur le profil souhaité de la prochaine direction du collège constituant à L'Assomption  
*Invitée : Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives du Cégep régional de Lanaudière*
- 101.2 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 101.3 Adoption de l'ordre du jour
- 101.4 Présentation du projet d'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption  
*Invité : René Parent, directeur des grands chantiers*
- 101.5 Adoption du procès-verbal de la 99<sup>e</sup> assemblée régulière tenue le 9 avril 2014
- 101.6 Adoption du procès-verbal de la 100<sup>e</sup> assemblée régulière tenue le 11 juin 2014
- 101.7 Suite des procès-verbaux
- 101.8 Parole à l'assemblée
- 101.9 Budgets 2014-2015  
*Invitée : Esther Fournier, directrice, Services des ressources financières*
  - 101.9.1 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption du budget 2014-2015 du Cégep régional de Lanaudière
  - 101.9.2 Adoption du budget de fonctionnement 2014-2015 du collège constituant de L'Assomption

- 101.10 Adoption des Règles d'application du collège constituant de L'Assomption relatives au Règlement non 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière  
*Invitée : Denise Bergeron, directrice adjointe, Service de l'organisation, du cheminement et de la réussite scolaires*
- 101.11 Adoption du Règlement no 11 sur la réussite scolaire au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption  
*Invitée : Denise Bergeron*
- 101.12 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 101.13 Activités de la direction
- 101.14 Présentation du plan de travail 2014-2015 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 101.15 Autres points
- 101.16 Information
- 101.16.1 Demandes et offres d'admission automne 2014
  - 101.16.2 Remise de diplômes 2014
  - 101.16.3 Demande d'autorisation du programme *Technologie de l'architecture*
- 101.17 Dépôt de documents
- 101.17.1 Bilan du plan de travail 2013-2014 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
  - 101.17.2 Calendrier 2014 des Triades du Cégep régional de Lanaudière
- 101.18 Prochaines assemblées
- le mercredi 12 novembre 2014 à 18 h (assemblée régulière)
  - le mardi 25 novembre 2014 à 17 h (assemblée extraordinaire)
- 101.19 Levée de l'assemblée

*Adoptée à l'unanimité.*

**101.4 Présentation du projet d'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA)**

*Invité : René Parent, directeur des grands chantiers*

Madame Gabrielle Thérout effectue l'état de situation du projet d'agrandissement du CRLA. Elle fait part aux membres des difficultés rencontrées avec la Ville de L'Assomption et des actions entreprises afin d'arriver à une entente de principe permettant

l'agrandissement du Cégep. Les différents partis politiques ont été mis au courant de la problématique entourant les négociations avec la Ville.

Monsieur René Parent mentionne qu'il s'agit d'un projet de l'ordre de 13 400 000 \$ pour 4 800 mètres carrés. Il présente les multiples hypothèses qui ont été envisagées au cours des dernières années avec les différentes administrations de la Ville. Il informe les membres que le projet respecte les normes municipales, sauf en ce qui a trait aux places de stationnement. Il explique les doléances de la Ville en ce qui a trait aux places de stationnement exigées et explique notre interprétation du règlement municipal à ce propos.

Monsieur Guy Vandandaigue suggère que le CCL se procure une copie certifiée par le trésorier de la Ville de ce règlement afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de modifications.

Madame Gabrielle Théroix indique que le Cégep est en attente de réponses de la part de la Ville de L'Assomption.

#### **101.5 Adoption du procès-verbal de la 99<sup>e</sup> assemblée régulière tenue le 9 avril 2014**

Les membres ont reçu le projet du procès-verbal de la 99<sup>e</sup> assemblée ordinaire du mercredi 9 avril 2014 avec la convocation.

##### ***CECL140917-02***

*Sur une proposition de monsieur Clément Limoges, dûment appuyée par madame Annick Cyr, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 99<sup>e</sup> assemblée régulière tenue le 9 avril 2014.*

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **101.6 Adoption du procès-verbal de la 100<sup>e</sup> assemblée régulière tenue le 11 juin 2014**

Les membres ont reçu le projet du procès-verbal de la 100<sup>e</sup> assemblée régulière du mercredi 11 juin 2014 avec la convocation.

##### ***CECL140917-03***

*Sur une proposition de monsieur Clément Limoges, dûment appuyée par madame Francine Tellier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 100<sup>e</sup> assemblée régulière tenue le 11 juin 2014.*

*Adoptée à l'unanimité.*

**101.7 Suite des procès-verbaux**

Sans objet.

**101.8 Parole à l'assemblée**

Aucune autre personne que les membres du conseil d'établissement n'assiste à la réunion.

**101.9 Budgets 2014-2015**

*Invitée : Esther Fournier, directrice, Services des ressources financières*

101.9.1 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption du budget 2014-2015 du Cégep régional de Lanaudière

101.9.2 Adoption du budget de fonctionnement 2014-2015 du collège constituant de L'Assomption

Madame Esther Fournier, directrice des ressources financières, présente le dossier.

Elle rappelle aux membres que les orientations budgétaires ont été adoptées par le conseil d'administration en avril 2014 et qu'un budget provisoire a également été adopté en juin dernier. Elle informe l'assemblée que le ministère a déposé les règles budgétaires en août 2014. Elle effectue l'historique des compressions budgétaires du réseau collégial et explique l'impact de celles-ci sur le budget du CRL.

Elle fait part aux membres des choix budgétaires du collège constituant de L'Assomption :

1. Élaborer le plan d'aide à la réussite.
2. Amorcer les travaux relatifs à l'évaluation du système d'assurance qualité.
3. Réaliser les travaux d'agrandissement du collège incluant une clinique-école reliée au programme Techniques d'orthèses visuelles.

Elle informe les membres des éléments à considérer, entre autres, l'augmentation des coûts de convention, la situation quant au solde de fonds et de possibles compressions à venir.

Elle explique la projection quant au solde de fonds pour le collège constituant de L'Assomption et passe en revue le document à cet effet.

Les membres échangent à ce propos.

***Attendu*** les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 15 avril 2014;

***Attendu*** le budget provisoire adopté en juin dernier;

**Attendu** le dépôt par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de la plupart des règles budgétaires 2014-2015 le 1er août 2014;

**Attendu** que l'allocation du CRL pour l'exercice financier 2014-2015 tient compte d'une compression récurrente de 634 400 \$;

**Attendu** que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales;

**Attendu** qu'aucune indexation des autres dépenses n'est prévue en 2014-2015;

**Attendu** la recommandation du comité régional de planification et de coordination (CRPC).

#### **CECL140917-04**

Sur une proposition de monsieur Benoit Coderre, dûment appuyée par madame Annick Cyr, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration pour l'adoption du budget 2014-2015 du Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

#### **CECL140917-05**

Sur une proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par monsieur Paul-Antoine Jetté, il est résolu d'adopter le budget 2014-2015 du collège constituant de L'Assomption.

Adoptée à l'unanimité.

### **101.10 Adoption des Règles d'application du collège constituant de L'Assomption relatives au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière**

*Invitée : Denise Bergeron, directrice adjointe, Service de l'organisation, du cheminement et de la réussite scolaires*

Madame Denise Bergeron présente ce dossier. Elle mentionne que l'admission au Cégep régional de Lanaudière est balisée par le Règlement sur le régime des études collégiales (REEC) adopté par le gouvernement du Québec de même que le Règlement no 6 sur l'admission des étudiants du Cégep régional de Lanaudière adopté par le conseil d'administration.

En 2011, le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA) a élaboré des règles d'application propres à ses pratiques en lien avec le Règlement no 6 sur l'admission des

étudiants au Cégep régional de Lanaudière. Ce document fut adopté par le conseil d'établissement en septembre 2011.

Récemment, le cégep a procédé à une actualisation de ses règles d'application en collaboration avec le Service de la formation continue.

De plus, l'implantation du programme Techniques d'orthèses visuelles (160.A0) à la session d'automne 2014 et le remplacement de la Session d'accueil et intégration (081.01) par le cheminement Tremplin DEC (081.06) à partir de l'automne 2013 ont rendu nécessaire cette actualisation.

***Attendu** que le Cégep a procédé à une actualisation de ses règles d'application en collaboration avec le Service de la formation continue;*

***Attendu** que l'implantation du programme Techniques d'orthèses visuelles (160.A0) à la session d'automne 2014 et le remplacement de la Session d'accueil et intégration (081.01) par le cheminement Tremplin DEC (081.06) à l'automne 2013 ont rendu nécessaire l'actualisation desdites règles d'application;*

***Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption;*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 2 septembre 2014.*

#### **CECL140917-06**

*Sur une proposition de monsieur Clément Limoges, dûment appuyée par monsieur Luc Boyer, il est résolu d'adopter les révisions apportées aux Règles d'application du collège constituant de L'Assomption relatives au Règlement no 6 sur l'admission des étudiants au Cégep régional de Lanaudière.*

*Adoptée à l'unanimité.*

#### **101.11 Adoption du Règlement no 11 sur la réussite scolaire au Cégep régional de Lanaudière**

*Invitée : Denise Bergeron*

D'entrée de jeu, madame Gabrielle Thérout mentionne que ce document est soumis aux membres du conseil d'établissement à titre de règlement. Elle précise qu'auparavant le CCL était régi par le règlement régional no 11 relatif à la réussite scolaire. Lors de la commission des études du 2 septembre 2014, un questionnement a été soulevé à l'égard du titre « règlement ». Bien que la commission des études ait émis un avis favorable à l'égard de ce règlement, madame Thérout s'est engagée à valider si ce document était titré correctement.

Des démarches seront réalisées auprès du Service des affaires corporatives afin de confirmer qu'il s'agit bien d'un règlement. Sinon, le titre sera amendé ultérieurement.

Madame Denise Bergeron fait part à l'assemblée qu'en février 2014, le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière a adopté la révision du Règlement no 11 sur la réussite scolaire. Il avait été mentionné alors que la version de ce règlement était transitoire. En effet, chaque collège constituant souhaitait se doter de son propre règlement sur la réussite étant donné que la réalité de la réussite scolaire des étudiants est différente d'un collège constituant à l'autre.

La représentation de cette différence s'illustre par l'ajout de mesures d'encadrement et de mesures préventives pour les étudiants des services d'aide à l'intégration (SAIDE) afin d'améliorer le taux de réussite de tous les étudiants.

Le Règlement no 11 sur la réussite scolaire au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption vise à remplacer le Règlement no 11 sur la réussite scolaire au Cégep régional de Lanaudière.

***Attendu*** que la réalité de la réussite scolaire des étudiants diffère d'un collège constituant à l'autre;

***Attendu*** que la représentation de cette différence s'illustre par l'ajout de mesures d'encadrement et de mesures préventives pour les étudiants des services d'aide à l'intégration (SAIDE) afin d'améliorer le taux de réussite de tous les étudiants;

***Attendu*** que ledit règlement correspond davantage aux orientations et aux pratiques du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption;

***Attendu*** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption;

***Attendu*** l'avis favorable de la commission des études du 2 septembre 2014.

#### **CECL140917-07**

*Sur une proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par madame Francine Tellier, il est résolu d'adopter le Règlement no 11 sur la réussite scolaire du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption.*

*Adoptée à l'unanimité.*



**101.12 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption**

*Attendu* les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

*Attendu* les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

*Attendu* la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

**CECL140917-08**

Sur proposition de monsieur Benoit Coderre, dûment appuyée par monsieur Guy Vandandaigue, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste suivante:

- **CA2014061801**

Adoptée à l'unanimité.

*Attendu* les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

*Attendu* les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

*Attendu* la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

**CECL140917-09**

Sur proposition de monsieur Clément Limoges, dûment appuyée par madame Annick Cyr, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont les noms

*figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.*

*Adoptée à l'unanimité.*

### **101.13 Activités de la direction**

Madame Gabrielle Thérout fait part des activités qui se sont tenues depuis la dernière réunion du conseil d'établissement.

Entre autres, elle informe les membres que l'équipe de direction a accueilli l'ensemble du personnel le 15 août dernier afin de présenter le plan de travail pour 2014-2015. Près de 130 employés ont participé à cet événement qui était suivi d'une conférence intitulée « *Stress, travail et performance* » présentée par madame Sonia Lupien. Cette conférence a attiré 85 membres du personnel.

Madame Carine Perron, enseignante en économie du programme Sciences humaines, agira à titre de cadre pour le CERESO à raison de deux jours par semaine.

Près de 600 nouveaux étudiants se sont présentés à une activité d'accueil qui s'est tenue le 20 août dernier. Cet événement regroupait tous les programmes et départements ainsi que les services du CCL.

Une réunion à l'intention des parents des nouveaux étudiants a eu lieu le 10 septembre 2014 regroupant environ 150 parents. L'équipe des aides pédagogiques individuels était présente afin de transmettre diverses informations.

Le président du Conseil supérieur de l'éducation a renouvelé le mandat de monsieur Sébastien Piché, enseignant en histoire au Cégep, au sein de la Commission de l'enseignement collégial jusqu'au 31 août 2016.

Madame Thérout informe les membres qu'un événement-bénéfice au profit de la Fondation du Cégep se tiendra le 20 février 2015 au Théâtre Hector-Charland. Les membres seront informés ultérieurement des détails relatifs à cet événement.

Un projet de Politique de valorisation et d'amélioration de la langue française a été déposé à la commission des études du 2 septembre 2014. Il est possible que ce document soit soumis pour adoption à la prochaine réunion du conseil d'établissement.

Les membres sont informés que la remise des diplômes 2014 se tiendra le dimanche 30 novembre prochain. Un comité de travail a été constitué et celui-ci a identifié cette journée afin de s'assurer que cette cérémonie se tienne avant la période d'examen des universités.

**101.14 Présentation du plan de travail 2014-2015 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption**

Les membres ont reçu ce document avec la convocation.

**101.15 Autres points**

Sans objet.

**101.16 Information**

101.16.1 Demandes et offres d'admission automne 2014

Madame Gabrielle Thérout informe les membres que le Cégep compte à ce jour 1962 étudiants admis. La clientèle sera confirmée au 20 septembre prochain. En examinant ces données, elle constate une hausse au niveau des programmes préuniversitaires et du Tremplin DEC. Madame Thérout demandera à analyser ces données afin d'apporter des précisions quant aux taux de déperdition des programmes techniques ainsi que le cheminement des étudiants inscrits au Tremplin DEC.

101.16.2 Remise de diplômes 2014

Ce sujet a été traité au point 101.13.

101.16.3 Demande d'autorisation du programme *Technologie de l'Architecture*

Madame Gabrielle Thérout informe les membres que le CCL a déposé une deuxième demande d'autorisation le 30 mai 2014 pour dispenser le programme Technologie de l'architecture. Elle explique que nous avons déjà soumis une première demande d'autorisation pour ce programme à l'automne 2011 suite à des discussions à la Table de l'éducation de Lanaudière, maintenant appelée Éducation-Lanaudière. À ce moment, les travaux d'analyse avaient identifié un besoin de main-d'œuvre dans le secteur de la construction pour la région. Elle précise qu'Éducation-Lanaudière regroupe l'ensemble des institutions d'enseignement et des partenaires de divers milieux œuvrant sur le territoire.

En avril 2014, le ministère a invité les collègues d'enseignement général et professionnel à présenter des demandes d'autorisation de programme. De surcroît, madame Thérout ajoute que le Rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale de monsieur Guy Demers a soulevé une préoccupation à l'égard de l'offre de formation des programmes techniques dans la région. Elle énonce également la préoccupation du CRL de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans Lanaudière. Pour ce faire, il importe d'offrir des services de formation de qualité afin de permettre aux jeunes de la région d'accéder à des services de proximité.

### **101.17 Dépôt de documents**

#### 101.17.1 Bilan du plan de travail 2013-2014 du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Les membres ont reçu ce document avec la convocation.

#### 101.17.2 Calendrier 2014 des Triades du Cégep régional de Lanaudière

Les membres ont reçu ce document avec la convocation.

### **101.18 Prochaines assemblées**

Les prochaines rencontres sont prévues le mercredi 12 novembre 2014, à 18 h, en assemblée régulière ainsi que le mardi 25 novembre 2014, à 17 h, en assemblée extraordinaire.

Madame Véronique Lefrançois souligne le départ à la retraite de madame Gabrielle Thérout. Elle la remercie pour sa contribution envers le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption et souligne son excellent travail au cours des sept dernières années. Des fleurs sont remises à madame Thérout en guise d'appréciation.

Madame Thérout remercie les membres de leur implication aux travaux du conseil d'établissement, mais également pour leur assiduité.

### **101.19 Levée de l'assemblée**

#### ***CECL140917-10***

*Sur une proposition monsieur Clément Limoges, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 08.*

---

Madame Gabrielle Thérout  
Directrice  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

---

Madame Véronique Lefrançois  
Présidente du conseil d'établissement  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

/cg